



Entreprises de Plomberie, Chauffage, Génie climatique et Couverture

5 bonnes raisons de confier à Afortech la préparation et le recyclage des habilitations électriques de vos salariés !

Pourquoi

1. Parce que le **risque électrique est un des risques les plus importants dans le Bâtiment**, que les habilitations électriques sont obligatoires, et les recyclages fortement recommandés tous les 3 ans
2. Parce que l'employeur engage sa responsabilité juridique et pénale si la norme NF C 18-510 n'est pas respectée par ses salariés et en cas d'accident ou de dommage
3. Parce qu'une **tierce partie reconnue comme Afortech** est plus neutre que l'employeur, pouvant être « juge et partie », pour évaluer l'actualisation des compétences d'un professionnel
4. Parce qu'Afortech envoie un avis favorable à l'employeur en fin de formation réussie, **après tests de niveau et mises en situation**, pour qu'il délivre à son employé un titre de recyclage d'habilitation électrique
5. Parce que pour **accéder en toute sécurité aux marchés de travaux**, ce titre d'habilitation électrique ou son recyclage est nécessaire

Durée

De 1 à 3 jours selon le niveau d'habilitation électrique initiale ; de 1 à 2 jours pour les recyclages

Financement

Possibilités de financement Constructys

En savoir plus ? <https://afortech.com/catalogue/categorie/51/habilitations-electriques/>



Les habilitations électriques et les recyclages sont-ils obligatoires, ou bien seulement recommandés ?

Dans le secteur du **bâtiment**, **l'habilitation électrique initiale est obligatoire** pour toute personne amenée à effectuer **des opérations sur ou à proximité d'installations électriques** (basses ou hautes tensions), que ce soit en **travaux, maintenance, ou simple intervention** ; et ce dès lors qu'un professionnel est exposé à un risque électrique, même indirect. Elle ne peut pas être remplacée par une simple expérience ou qualification.

Ce que dit la réglementation :

- **Code du travail – Article R.4544-9** : un employeur ne peut autoriser un salarié à effectuer des opérations sur des installations électriques que s'il est **habilité**.
- Cette obligation s'applique **même pour les opérations simples**, comme le remplacement d'un fusible, d'une ampoule, ou des petits travaux d'électricité.
- L'habilitation est délivrée **par l'employeur** après :
 - une **formation théorique et pratique**,
 - et une **évaluation des compétences** (selon la norme **NF C 18-510**).

En cas de contrôle ou d'accident :

- L'absence d'habilitation pour un salarié exposé à des risques électriques peut entraîner : des **sanctions pour l'employeur** (pénales et civiles) ; et une **mise en cause de la responsabilité** en cas d'accident du travail.

La durée de validité d'un titre d'habilitation est définie par l'employeur. Cependant, en pratique, elle est souvent la même que la périodicité de recyclage de formation. L'INRS **recommande une périodicité de recyclage de la formation de 3 ans** (c'est également la durée recommandée dans la norme NF C18-510).

Basse Tension (BT)

(jusqu'à 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu)

Sigle	Signification	Type d'intervention
B0	Autorisation de voisinage en BT	Travaux non électriques à proximité d'installations BT
BS	Interventions élémentaires	Remplacement de fusibles, lampes, petits dépannages
BE	Exécution d'opérations spécifiques	Mesures, essais ou manœuvres spécifiques en BT
BE Mesure	Mesures électriques	Mesurages uniquement
BC	Chargé de consignation	Réalise la consignation (mise hors tension, vérification, etc.)
B1	Exécutant	Travaux électriques sous responsabilité
B2	Chargé de travaux	Responsable des travaux électriques

Haute Tension (HT) (au-delà de 1 000 V AC ou 1 500 V DC)

Sigle	Signification	Type d'intervention
H0	Autorisation de voisinage en HT	Travaux non électriques à proximité d'installations HT
H1	Exécutant	Travaux électriques en HT sous supervision
H2	Chargé de travaux	Responsable des travaux électriques HT
HC	Chargé de consignation	Réalise la consignation en HT
HE	Opérations spécifiques	Essais, mesures, manœuvres en HT